

# Bilan gouvernemental «6»



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE UNE NOUVELLE AGENCE ACCAPTE LE DÉFI

Le passage vers le statut d'agence, la baisse des accidents mortels et la sensibilisation forment les principaux axes qui ont focalisé les efforts du département de tutelle. La mise à terme du comité créé en 1977 marque un tournant dans la vision relative à la lutte contre la délinquance routière. Les points noirs qui ont été traités en 2015 s'élèvent à 144 interventions, pour une enveloppe de 100 MDH. Quant aux charges engendrées par la stratégie de lutte contre l'hécatombe routière au sein des routes mortelles, elles ont totalisé 1,7 MMDH. Le passage du statut de comité à celui d'agence se fera sans période creuse pour les responsables regroupés au sein du CNPAC. La feuille de route préconisée consiste à ramener à la baisse les indicateurs des accidents mortels au sein des villes, qui enregistrent plus de 70% des accidents. En matière de sensibilisation, une centaine d'associations ont été intégrées dans le programme destiné à lutter contre la délinquance routière. Selon les prévisions, la création de l'agence permettra de réduire la masse salariale de l'État pour environ 1.000 fonctionnaires, qui seront employés par l'agence, et «dont les salaires seront pris en charge par ce nouvel établissement, ce qui aura un impact très positif sur le budget de l'État, en plus de la mobilisation d'importantes recettes fiscales estimées entre 100 et 150 MDH par an à partir de la première année de création de l'agence». Il est à rappeler que la convergence des actions reste primordiale.

## Transport routier

# Constat d'échec !

● Difficile de dresser le bilan du département du Transport tant ce secteur a enchaîné les bonnes et les mauvaises notes durant l'actuelle législature. Le ministère piloté par Najib Boulif vient de publier sa version des faits en cette période de « pré-campagne électorale ». Tandis que l'aérien et le ferroviaire affichent bonne mine, le transport routier constitue toujours un défi majeur pour les responsables. Les politiques publiques ont buté sur les questions d'organisation du transport des voyageurs et celle de la lutte contre l'hécatombe routière.

### LE TRANSPORT ROUTIER LE VÉRITABLE FRONT DE BOULIF

Un nouveau contrat-programme sera signé avec les professionnels du transport de marchandises après l'arrivée à terme de la première convention en 2013. L'annonce du département de tutelle démontre qu'il croit encore dans les chances d'aboutissement des pourparlers avec les professionnels, qui butent sur plusieurs obstacles jusqu'à présent insurmontables. Le chiffre d'affaires du secteur s'élève à 15 MMDH, au moment où le volume annuel transporté atteint 13 milliards de tonnes, sans compter les quantités de phosphates. Au mois de mars 2016, ce sont 50 sociétés de transport

de voyageurs qui sont agréées, contre 42 en 2015, avec un nombre de lignes qui est passé de 117 en 2011 à 176 jusqu'au premier trimestre de 2016. Pour le transport touristique, 1.092 entre-

dées pour les 11 catégories de cartes qui sont délivrées a atteint 326.695 demandes. La formation obligatoire dispensée aux conducteurs a chuté de 29.510 en 2015 à 7.432 en 2016,

avec une répartition géographique qui englobe 9 villes. Concernant les permis de conduire et jusqu'au mois de mai 2016, le taux de réussite dans les examens a dépassé 63% avec un nombre global de 313.000 permis qui ont été déli-

**En 2015, plus de 110 millions de tonnes de marchandises ont transité via les 39 ports du pays.**

vrés. Le nombre de voitures utilitaires a pu grimper durant les trois dernières années pour passer de 932.803 en 2013 à 1.036.102 véhicules à usage non professionnel.

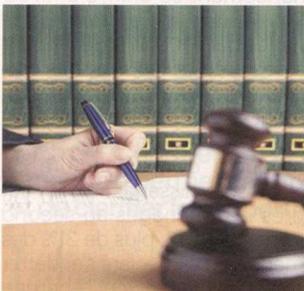
●●●  
**La baisse des accidents de la circulation reste le cheval de bataille.**

# Bilan gouvernemental «6»



## LE TRANSPORT AÉRIEN LES VOLS INTÉRIEURS FAVORISÉS

Durant la période 2006-2015, le taux de croissance a atteint 8% puisque le nombre de passagers est passé de 10 millions à 17 millions de voyageurs. C'est l'année 2015 qui constitue l'année de référence du segment avec un taux de croissance de 1,8% par rapport à 2014. Les liaisons nationales ont elles aussi connu une tendance haussière remarquable, avec un taux de croissance de 2,8% pour atteindre 1.763.814 voyageurs. Pour sa part, le transport aérien de marchandises a pu également évoluer entre 2014 et 2015, notamment à l'international. Les marchandises transportées sont passées en volumes de 51.000 tonnes en 2014 à 62.000 tonnes en 2015. Concernant les statistiques de 2016, et jusqu'au mois de mars, celles-ci montrent une continuité de leur évolution positive dans tous les segments, essentiellement des voyageurs, qui sont passés de 3,8 millions en mars 2015 à plus de 4 millions en mars 2016.



## LES RÉFORMES LÉGISLATIVES DES LOIS ET RÈGLEMENTS «INAMOVIBLES» ABROGÉS

La mise en œuvre des exigences réglementaires de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) concernant les aéroports a été le principal fait mar-

quant durant ce mandat. Le bilan présenté par le département chargé du Transport relève le vote à l'unanimité du Code de l'aviation civile en mai 2016, ainsi que la réalisation d'un schéma directeur des aéroports avec en ligne de mire 15 aéroports. Plusieurs procédures ont été simplifiées, selon les données du ministère, ce sont en effet pas moins de huit mesures phares qui ont été mises en œuvre et consistent en le traitement informatisé des demandes examinées par la Direction de l'aviation civile ainsi que la prorogation pour une durée indéterminée des agréments des sociétés de transport aérien. Pour améliorer les liaisons nationales, le département de tutelle a conclu 6 conventions de partenariat avec RAM depuis janvier 2013, lesquelles ont intégré aussi les 3 régions du sud ainsi que les villes d'Al Hoceima, Zagora et Errachidia.



## LE TRANSPORT MARITIME DES RÉALISATIONS MAJEURES

C'est le trafic au sein de 39 ports du pays qui fait l'objet du bilan présenté, y compris dans 8 ports de plaisance et 10 autres à vocation régionale. En 2015, 110 millions de tonnes de marchandises y ont transité, avec une baisse enregistrée de l'ordre de 4,3% par rapport à 2014. La baisse «résulte du recul des importations et des exportations de 3,4%, essentiellement la baisse de l'activité du transit au sein du port de Tanger Med de l'ordre de 6,7%», selon les explications du département chargé du Transport. Par contre le transport maritime de voyageurs a connu un net regain avec plus de 4,5 millions de MRE qui sont passés par les ports du pays, soit une hausse de 2,2% entre 2014 et 2015. Le bilan du département de tutelle indique aussi que 106 opérations de secours des

clandestins ont été menées et ont permis de porter assistance à 2.162 personnes en danger dans le détroit de Gibraltar. Il est à rappeler qu'entre 2013 et 2015, le nombre de voyageurs est passé de 2,3 millions à 4,4 millions de personnes. De plus, les prévisions du trafic portuaire 2016 s'établissent à 76,6 millions de tonnes, soit une progression de 5,2% par rapport à 2015. L'ANP impose depuis le début de cette année 2016 aux agents maritimes et consignataires de navires, la transmission dématérialisée des documents d'escales des navires émanant de leurs services et à destination de l'autorité portuaire, ainsi que des exploitants portuaires. Les contraintes liées à une meilleure efficacité des commandes mais aussi à l'exécution des marchés dans les conditions les plus avantageuses restent les principaux objectifs des nouveaux programmes de modernisation des états comptables. L'un des soucis pour les prochaines années est la mise en conformité des commandes de l'ANP avec les dispositions contenues dans le programme e-gouvernement, lesquelles englobent l'ensemble des garanties de transparence offertes aux cocontractants des établissements publics, essentiellement la définition préalable des besoins, le respect des obligations de publicité et de mise en concurrence et le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse.



## LE TRANSPORT FERROVIAIRE EN ATTENDANT LE TGV

Les investissements de l'ONCF ont totalisé durant la période 2010-2015 près de 30 MMDH, contre 18 MMDH entre 2005 et 2009. 6 MMDH ont été investis en 2015. Sur les 2.109 km de réseau ferroviaire, 61% sont liés au

réseau électrique, soit 1.284 km de chemins de fer. Le nombre de voyageurs a dépassé 40 millions en 2015, soit des recettes de l'ordre d'1,4 MMDH. Le transport ferroviaire des marchandises a régressé quant à lui entre 2014 et 2015 en volume et non pas en valeur. Ainsi la valeur des marchandises transportées est passée de 458 MDH à 493 MDH. Pour les phosphates et dérivés, l'activité de l'ONCF a baissé en 2015, que ce soit en volume ou en valeur, avec un recul d'1,7 MMDH en 2014 à 1,6 MMDH en 2015. Il est à souligner que depuis le lancement en mars 2012 des nouvelles mesures liées au renforcement de l'offre logistique intégrée, ce sont 160.000 voitures destinées à l'exportation qui ont été transportées par l'ONCF entre l'usine Renault et le port Tanger-Med, soit un chiffre d'affaires qui dépasse 25 MDH. L'évolution reste remarquable également pour le transport des voitures importées et transportées depuis le port à l'usine Renault, lequel type de transport représentait 20.000 véhicules en 2014.



## LES NOUVELLES DESTINATIONS AÉRIENNES PRÉSENTÉES COMME UN EXPLOIT

Ce sont 23 nouvelles lignes aériennes qui ont été ouvertes. La cadence hebdomadaire a nettement progressé pour atteindre 1.195 liaisons, avec une évolution de 5,7% entre 2014 et 2015. Au niveau de l'offre, RAM a programmé 589 vols durant l'été 2015, soit une hausse de 20 vols de plus par rapport à 2014. La part de la compagnie nationale représente 43% des vols à destination du Maroc. Pour le low cost, 518 vols ont été programmés durant l'été 2015, soit une hausse de 54 vols par rapport à 2014.

PAR YOUNÈS BENNAJAH  
y.bennajah@leseco.ma

Pour améliorer les liaisons nationales, le ministère a conclu 6 conventions avec RAM depuis janvier 2013.